

Décision n° 2025.0168/DC/SESPEV du 10 juillet 2025 du collège de la Haute Autorité de santé portant attribution du label de la Haute Autorité de santé à la recommandation de bonne pratique « Vaccination des personnes vivant avec le VIH »

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 10 juillet 2025,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 161-37 et suivants ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Le label de la Haute Autorité de santé est attribué à la recommandation de bonne pratique intitulée « Vaccination des personnes vivant avec le VIH », ci-jointe, élaborée par l'Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales | Maladies infectieuses émergentes (ANRS-MIE).

Elle comprend les documents suivants :

- argumentaire scientifique ;
- texte des recommandations.

Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 10 juillet 2025.

Pour le collège :
Le président de la Haute Autorité de santé,
Pr Lionel COLLET
Signé